

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL170

présenté par
M. Le Bouillonnet, rapporteur et M. Clément, rapporteur

ARTICLE 12 TER

I. Compléter l'alinéa 2 par les mots : « est également compétent »

II. En conséquence, au même alinéa, après la première occurrence du mot : « instance », supprimer les mots : « est également compétent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.